



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENTS NUMÉROS 697 ET 700

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors de sa séance tenue le 22 janvier 2018, a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 697

RÈGLEMENT PRÉVOYANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ.

QUE l'objet du règlement numéro 697 est suffisamment décrit par son titre.

RÈGLEMENT NUMÉRO 700

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE TOUTES LES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 DE LA VILLE DE TERREBONNE.

QUE l'objet du règlement numéro 700 est suffisamment décrit par son titre.

QUE lesdits règlements numéros 697 et 700 entreront en vigueur à la date de leur publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter lesdits règlements numéros 697 et 700 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, (Québec)
Ce 24^e jour du mois de janvier 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
